

à noter



SOUTIEN EN MATHS

Les maths quel cauchemar!!!

Si des élèves de classes de 3ème rencontrent des difficultés en maths, un professeur retraité se propose de leur donner des cours de soutien gratuitement.

Pour organiser cet éventuel soutien il serait souhaitable que les parents de ces enfants se présentent en mairie pour s'inscrire à une réunion de présentation avec le professeur concerné.

C'est avec lui que se mettra sur pied la date de la réunion et ce soutien éventuel.

Amicale des Sapeurs Pompiers

Nous vous informons du changement du bureau de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Pontvallain, suite à l'assemblée générale en date du 08/01/2015.

Suite au résultat du vote des membres, voici la nouvelle composition du bureau :

- ⇒ Président : M. Christian CALIOP
- ⇒ Vice-président : M^{me} Bernadette MINEAU
- ⇒ Trésorier : M. Sylvain HOUDAYER
- ⇒ Trésorier adjoint : M. Jean-François ROBILLARD
- ⇒ Secrétaire : M^{me} Christelle GACHE
- ⇒ Secrétaire adjoint : M^{me} Leslie COURTIEN



Inscriptions

Année scolaire 2015-2016

Mardi 3 mars & mardi 17 mars :
De 17h à 18h30
Le vendredi sur RDV

Seront acceptés les enfants ayant 3 ans révolus au 31/12/2015 (nés en 2012).

Se munir du livret de famille, du carnet de santé et d'un justificatif d'adresse.

Si vous n'êtes pas disponible à ces dates, merci de prendre rendez-vous au **02.43.46.31.11**.

Si votre enfant était déjà scolarisé, apporter un certificat de radiation.

M^{me} Marie-Jeanne FOUCAULT, Directrice

CARNET

NAISSANCE

- 02/01 TESSIER Emma
- 17/02 CHARLOT Léna

MARIAGE

- 10/02 MAUBOUSSIN Jérôme & BERNARD Karine

DECES

- 02/01 CHOPARD Roland (le prieré)
- 02/01 MARTINEAU Marguerite (le prieré)
- 19/01 CHOUTEAU Daniel (le prieré)
- 08/02 FEUILLARD Colette (le prieré)

PONTVALL'INFOS est le bulletin de la mairie de Pontvallain
Siège en mairie. Directeur de la publication : M. le Maire. Rédaction : JPP/PL
Tirage : 720 ex. Distribution : interne - Impression : mairie

PRATIQUES

MAIRIE

Tél. 02 43 46 30 47 - 09 61 36 72 28
Fax 02 43 46 19 41

mairie-pontvallain@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Matin : 09 h 00 / 12 h 00 du lundi au samedi
Après-midi : 15 h 30 / 17 h 30 du lundi et mardi
14 h 00 / 16 h 30 le vendredi

ATTENTION LA MAIRIE EST FERMEE LE SAMEDI
PENDANT LA PERIODE JUILLET/AOUT

PERMANENCE DES ÉLUS

Sur rendez-vous :

- Xavier GAYAT (Maire)
- Patrice BOUTTIER (Voirie & Bâtiments Communaux, Urbanisme)
- Sylvie MASSON (Finances)
- Josiane POUPON (Action Sociale)
- Gilles LESEVE (Culture & Associations)
- Jean Pierre PEYNEAU (Relations Humaines)

PRATIQUE

Ramassage ordures ménagères :

Le mardi en porte à porte déposer les poubelles la veille au soir, en apport volontaire sur les zones salles des fêtes, les sablons et les corniers (sac de 30 litres)

Collecte du verre :

Parking salle des fêtes.

Déchetterie :

(entre Mansigné & Oizé) 02 43 77 03 22

Horaires d'hiver du 16/10/2014 au 15/04/2015

- Lundi : 08 h / 12 h 30 - 14 h 00 / 17 h 30
- Mardi-jeudi : 15 h / 17 h 30
- Mercredi : 10 h / 12 h 30
- Vendredi : 10 h / 12 h 00 - 14 h 00 / 17 h 30
- Samedi : 10 h / 12 h 30 - 14 h 00 / 17 h 30

MARCHE

Samedi matin bd Dubois-Lecordier

URGENCES

- ◇ **POMPIERS** : 18
- ◇ **MEDECIN** : 15
- ◇ **GENDARMERIE** : 17 ou 02 43 46 30 56
- ◇ **SERVICE DES EAUX** : 0 811 902 902
- ◇ **EDF GDF** : 0 810 333 072
- ◇ **PHARMACIE DE GARDE** : 0 825 12 03 04

TRANSPORTS (cars T.I.S.)

Du 25/08/2014 au 04/07/2015 (période scolaire)
Pontvallain Ecole - Le Mans (Gare routière)

- | | |
|--|-------|
| 06.41 (L au V) | 07.46 |
| 07.20 (L au V) | 08.37 |
| 13.55 (L au V) | 14.52 |
| 17.30 (L au V) | 18.28 |
| 06.51 (S) | 07.53 |
| 13.28 (S) | 14.44 |
| Le Mans (Gare routière) - Pontvallain Ecole | |
| 16.05 (L au V) | 17.22 |
| 17.15 (L au V) | 18.25 |
| 18.10 (L au V) | 19.14 |
| 18.00 (S) | 19.05 |

Un dépliant est disponible en mairie.

TARIFS :

- Tout trajet : 2,10 €
- Carte 10 voyages : 17 €
- Carte mensuel : 50 €

Gratuité pour les enfants de - 4 ans, les titulaires de la carte RMI, et les demandeurs d'emploi.



PONTVALL'INFOS

Le panorama de l'actualité vallipontaine
N° 178 MARS 2015 GRATUIT

www.pontvallain.com

BONJOUR A TOUS.

Ouf, je réapparais enfin.

Je sais que je vous ai manqué mais le photocopieur, perclus d'arthrose, n'en pouvait plus. Il a été remplacé par un jeunot tout neuf qui, je l'espère, ne m'obligera pas à travailler les week-ends de fêtes.

C'est bien moi le PONTVALL'INFOS.

La commission Communication réfléchit à ma périodicité de parution: bimestrielle, trimestrielle; ça cogite.

Mon mode d'impression sera à revoir: j'ai des collègues bulletins communaux dans le canton et même un grand frère à la communauté de commune, peut-être pourrions-nous envisager un groupement de commande auprès d'un imprimeur (la mutualisation des moyens pour réduire les coûts va devenir le maître mot des discussions).

La distribution est assurée par des adjoints, ce qui permet à certains de découvrir leur commune: il y en a des lieudits habités qui ne sont pas faciles à dénicher!!!!

Je suis le bulletin d'information de toutes les associations communales, n'hésitez pas à rédiger un article que vous communiquerez à Pascaline ou Jean Pierre PEYNEAU, à la mairie.

mairie-pontvallain@orange.fr / jean-pierre.peyneau@orange.fr

SOMMAIRE N°178

- PAGE 1 : BONJOUR A TOUS
TRAVAUX
CONSTRUCTION VESTIAIRES
- PAGE 2 : AG GÉNÉRATION MOUVEMENT
AGENDA
- PAGE 3 : 63^{ÈME} CIRCUIT DES PAYS DE LA
LOIRE
DÉTECTEUR DE FUMÉE
PLU RÉUNION PUBLIQUE
- PAGE 4 : SOUTIEN EN MATHS
AG SAPEUR POMPIERS
INSCRIPTION ECOLE
CARNET
PRATIQUES

TRAVAUX

La dernière tranche d'enfouissement se déroulera de juin à juillet 2015. L'étude est confiée à l'entreprise Garczinski, les abonnés seront visités en mars-avril.

Cette tranche concerne la rue St Louis, Les chemins de ronde, de la Méchinière, et des Hauts-Bois et une partie de la route de Mansigné.

La démolition des annexes du 12 place de l'église est fixée au cours du 1^{er} trimestre l'entreprise Martin chargé de la démolition accèdera au chantier par le chemin de ronde.



CONSTRUCTION DES VESTIAIRES

Pour ceux qui ont emprunté la déviation il y a un changement qui est apparu au niveau du stade: depuis le mardi 17 février l'entreprise MANGUIN implante, terrasse et coule du béton pour la dalle avant de monter les murs.



Ce chantier, longtemps attendu par certains, durera normalement 7 mois (nous ne sommes pas dans les secrets de la météo). La patience n'est elle pas mère de toutes les sagesse?

Les footballeurs se retrouveront dans des installations dignes du nom de vestiaires et il ne faudrait pas que ce confort les endorme. Souhaitons que les résultats soient à la hauteur des ambitions du club et que le syndrome MMAaréna ne frappe pas La Française.

Bon match à tous.



à noter



GENERATIONS MOUVEMENT

Lors de son Assemblée Générale du 16 janvier le club des « Aînés Ruraux » est devenu « Générations Mouvement, club de Pontvallain ».

Pourquoi ce changement de nom?

Les fédérations Nationale et Départementale ont adopté cette nouvelle appellation

depuis 2 ans, laissant à chaque club de soin de l'appliquer ou non.

Après réflexion, considérant que l'appellation « Aînés Ruraux » datant de plus de quarante ans avait besoin d'être dépoussiérée, le bureau a décidé de proposer aux adhérents le changement de nom.

Dans la foulée les statuts ont été modifiés concernant la limite d'âge; ainsi nous pourrions désormais accueillir toute personne dont l'emploi du temps permet de participer à tout ou partie de nos activités sans restriction d'âge.

RAPPEL DES ACTIVITES :

- ⇒ **Randonnées** : le 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois de mars à novembre
- ⇒ **Pétanque** : le 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois de mars à octobre
- ⇒ **Cartes** : le mardi après-midi
- ⇒ **Scrabble** : le vendredi après-midi
- ⇒ **Travaux manuels** : le jeudi après-midi

Deux **Thés Dansants** et Deux **concours de belote** sont organisés dans l'année ainsi que quelques sorties, voyages ou spectacles. De plus le **11 juillet**, nous vous invitons à participer à un grand **loto**.

Si vous le désirez, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Renseignements au 02 43 46 30 53

Bureau 2015 :

- Président : M. Pierre LAMBALLE
- Vice-Président : M. Jean-François CHALLIER
- Secrétaire : M^{me}. Jacqueline BRIERE
- Adjoint : M. Michel HOUDAYER
- Trésorier : M. René DEZECOT
- Adjoint : M. Henri LEJEUNE
- Membre : MM. Robert BOURDIN, Jean-Pierre BOUVIER, M^{me} Jacqueline CHALLIER, Georgette GRISARD, Moïsette GACHE, Jocelyne VINCELOT



SUR VOTRE AGENDA

MARS

- V06 : Carnaval et repas des écoles
- D15 : Repas de printemps, amis de la Faigue
- J19 : Cérémonie de fin de combat en Algérie
- D22 : Election Départementale
- S28 : Journée pêche, génération mouvement
- D29 : Election Départementale

AVRIL

- S11 : Soirée Humoristique du Foot
- S18 : Soirée dansante, Pompiers

BIBLIOTHEQUE

Mercredi & Samedi : 10h/12h

SALLE DE PERMANENCES

02.43.38.14.15

AGENCE POSTALE

02.43.79.31.14

lundi, mardi jeudi vendredi 9h/11h

Mercredi 9h/11h et 14h/16h

Samedi 9h/12h

P.A.I.O.

tous les mardis de 9h30 à 12h

Et de 13h30 à 16h30 sur RDV

PÔLE EMPLOI MISSION LOCALE

M^{me} JOUAULT 06.07.14.51.21

lundi & vendredi de 9h à 12h00

ou sur rendez-vous

PÔLE EMPLOI

sur rendez-vous au 02.43.94.08.55

ASSISTANTE SOCIALE

sur rendez-vous au 02.43.38.18.20

Permanence sur pontvallain

Le 2ème et 4ème mardi du mois (le matin)

L'ENTRAIDE FAMILIALE

Lundi, mardi et jeudi de 10h à 12h

à Cérans-Fouilletourte ou à Pontvallain

sur rendez-vous

(02.43.87.42.11)

CABINET MEDICAL

MEDECIN

D^r Grigore Mircea BITA

02 43 79 45 22

Lundi au vendredi 9h/13h & 16h/19h

Samedi 9h/12h

CLIC SUD SARTHE

du lundi au vendredi

9h/12h - 14h/17h30

02.43.79.23.10

clicsudsarthe@wanadoo.fr

PHARMACIE

BOUDINEAU Michel

Lundi au vendredi 9h-12h00 & 15h-19h30

Samedi 9h-12h00

pour connaître votre pharmacie

de garde, composer le

0825 12 03 04

URGENCE RESPIRATOIRE

(sud sarthe)

« enfant » week-end

06 69 66 95 85

ASIDPA

Soins infirmiers à domicile

Pour personnes âgées

Canton de Pontvallain - Mayet - Le Lude

02 43 46 37 55

à savoir



63^{ème} CIRCUIT des PAYS DE LA LOIRE

Cela vous semblera têt pour cette annonce mais il faut que vous l'appropriiez dès maintenant, il y aura des rappels.

Le **VENDREDI 10 AVRIL 2015**, le circuit des Pays de la Loire passera à PONTVALLAIN lors de la 4ème et dernière étape : Abbaye de l'Epau - Le LUDE.

La caravane publicitaire est annoncée à partir de 11h et les coureurs pour midi.

Des INTERDICTIONS DE STATIONNEMENT seront mises en place et devront être scrupuleusement respectées sous peine de PV.

La circulation sera interdite dans le sens contraire de la course, des signaleurs seront positionnés aux intersections de rues avec le parcours: les coureurs arriveront de MANSIGNE et se dirigeront vers MAYET.

Nous comprenons la gêne que cet évènement engendrera pour tous: les commerçants et leur clientèle, mais un peu de marche n'empêchera pas de faire ses emplettes.

La sortie des écoles devra s'effectuer **IMPERATIVEMENT** du côté du restaurant scolaire et il n'y aura aucun STATIONNE-

MENT AUTORISE place Jean Graffin.

Les riverains concernés par l'arrêté municipal seront informés individuellement.

Merci de votre compréhension.

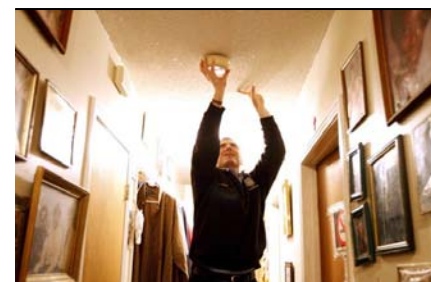
DETECTEUR DE FUMEE

Que dit la loi? Quelles obligations?

A compter du 8 mars 2015, les détecteurs de fumée seront obligatoires dans les habitations française. Que vous soyez propriétaire ou locataire, quelques précautions s'imposent.

L'achat et l'installation est à la charge du propriétaire.

C'est au propriétaire des lieux, qu'il habite sur place ou non, que revient l'achat du détecteur de fumée. Il doit obligatoirement s'occuper de l'installation de CE DISPOSITIF ANTI-



INCENDIE ou à défaut, la faire réaliser par un professionnel. Toutefois, rien n'empêche le locataire de prendre les devants et d'acheter puis d'installer un détecteur de fumée répondant à la norme CE. Attention, si le locataire décide d'acheter et d'installer le détecteur, son bailleur doit le rembourser. Notez que cette obligation concerne aussi bien les résidences principales que les résidences secondaires.

L'entretien du détecteur est à la charge de l'occupant des lieux.

Si le choix et l'installation du détecteur de fumée incombent au propriétaire, l'entretien incombe à l'occupant du lieu, donc éventuellement au locataire. Il doit s'assurer du bon fonctionnement de l'appareil et prévenir son bailleur en cas de dysfonctionnement. Le locataire doit également prévenir son assurance que le logement est bien équipé d'un dispositif anti-incendie. Il suffit d'envoyer par mail ou par courrier la facture d'achat ou d'installation du détecteur à l'assureur. Dans le cas d'une location meublée, saisonnière ou d'un logement de fonction, c'est au propriétaire de vérifier le bon fonctionnement du détecteur.

Pour l'instant aucune sanction n'est prévue pour les particuliers qui ne seraient pas équipés d'un dispositif anti-incendie courant mars.

Réunion Publique du PLU

Nous vous informons qu'une Réunion Publique du PLU (Plan Local Urbanisme) aura lieu le Lundi 23 Mars à 19h à la salle des Fêtes.